



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -80 le mm + TVA (63 mm de large).

Numéro 44

Mercredi 27 novembre 2024



Loveresse

Élection communale complémentaire 2025

Suite au départ de Monsieur Pierre-Yves Némitz, un poste de membre au conseil communal est à repourvoir.

Les citoyennes et les citoyens ayant le droit de vote en matière communale sont convoqués, le **dimanche 9 février 2025** pour procéder, par le système des urnes et le principe du vote majoritaire, à l'élection:

a) d'un(e) membre du Conseil communal

pour terminer la période législative jusqu'au 31 décembre 2027, selon l'article 97 du règlement d'organisation de la commune mixte de Loveresse.

Le vote aura lieu par correspondance ou le dimanche 9 février 2025 de 10h à 11h à l'école.

Dépôt des listes

Les listes de candidat(e) seront déposées auprès du secrétariat communal ou de la mairie **jusqu'au vendredi 27 décembre 2024 à 11 heures**, conformément à l'article 82 du règlement d'organisation. Chaque liste de candidats et candidates doit être signée par au moins dix électeurs et électrices. Les candidats et candidates ne sont pas autorisés/ées à signer la liste sur laquelle ils/elles se trouvent. Les électeurs et électrices ne peuvent pas signer plus d'une liste de candidats et candidates pour la même fonction. Ils/elles ne peuvent pas non plus retirer leur signature après le dépôt de la liste.

Les listes de candidats et candidates doivent contenir le nom, le prénom, l'année de naissance, la profession et l'adresse ainsi que l'accord signé des candidats et candidates. Chaque liste de candidats et candidates doit porter une dénomination appropriée qui la distingue des autres. Des listes types sont à disposition au secrétariat communal.

Élections tacites

Conformément à l'article 96 du règlement d'organisation, si le nombre des candidats valablement présentés se trouve être égal au nombre de sièges à repourvoir, le Conseil communal proclamera élu tacitement le/la candidat(e) sans opération électorale.

Loveresse, le 17 octobre 2024

Conseil communal

Remerciements

C'est avec regret que les Autorités communales ont pris acte de la démission de Monsieur Pierre-Yves Némitz de son poste de membre du Conseil communal pour le 31 décembre 2024.

Nous tenons à le remercier chaleureusement pour l'excellente collaboration ainsi que pour l'entente que nous avons pu entretenir avec lui.

Nous lui souhaitons plein de succès pour la suite.

Loveresse, le 29 octobre 2024

Conseil communal

terrain interdite à la construction (art. 37 de la loi du 4 juin 2008 sur les routes [LR], Interdiction de modification) sans le consentement de l'Office des ponts et chaussées.

Ont qualité pour former opposition les propriétaires des immeubles ou d'autres personnes qui sont particulièrement atteints par le projet et peuvent faire valoir un intérêt digne de protection. Le même droit revient aux organisations et autorités dont la qualité est définie par le droit fédéral ou par la législation sur les constructions.

Dans une opposition collective, des oppositions individuelles multicopiées ou en grande partie identiques, il faut indiquer le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants (art. 35b de la loi du 9 juin 1985 sur les constructions [LC]).

Lieu de mise à l'enquête: Administration communale de Reconvilier, Route de Chaindon 9, 2732 Reconvilier

Les documents peuvent également être consultés en ligne à l'adresse: www.be.ch/mitwirkungen-und-plana-uflagen-tiefbauamt.

Durée de mise à l'enquête: 20 novembre au 20 décembre 2024

Piquetage: Le projet fait comme suit l'objet d'un piquetage sur le terrain: Implantation de l'axe de chaussée modifié. Au besoin, le bureau d'ingénieurs ATB SA de Tramelan (Tél. 032 487 59 77) se tient à disposition des personnes qui souhaiteraient de plus amples informations.

Loveresse, le 18 novembre 2024

Office des ponts et chaussées



Crémines

Assemblée communale de la commune mixte de Crémines

Jeu 5 décembre 2024 à 20h - Salle 2 de la halle de gymnastique de Crémines

Ordre du jour:

1. Discuter et approuver le budget 2025 du Syndicat scolaire du Grand Val.
2. Discuter et approuver le budget 2025 de la Commune mixte de Crémines.
3. Prendre connaissance du Plan financier 2023 à 2028.
4. Divers.

Dès le 31 octobre 2024, les documents suivants peuvent être consultés au secrétariat communal durant les heures d'ouverture ou sur le site internet de la commune:

- Budget 2025 du SSGV
- Budget 2025 de la Commune mixte de Crémines

Un recours en matière communale peut être déposé auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2 à 2608 Courtelary, au plus tard dans un délai de 30 jours après la date de l'Assemblée communale.

Crémines, le 30 octobre 2024

Le Conseil communal



Berne

Arrondissement d'ingénieur en chef III, Service pour le Jura bernois, Office des ponts et chaussées du canton de Berne

Mise à l'enquête publique des plans de routes cantonales

La Direction des travaux publics et des transports du canton de Berne, représentée par l'arrondissement d'ingénieur en chef compétent, met le plan de route du projet suivant à l'enquête publique en vertu de l'article 29 de la loi du 4 juin 2008 sur les routes (LR). Les oppositions et les réserves de droit doivent être justifiées et adressées par écrit à l'organe compétent sur le lieu de mise à l'enquête d'ici à la fin du dépôt public.

Route cantonale N°: 1368, Reconvilier – Saules – Le Fuet

Commune: Reconvilier

Projet: 430.20383 / Renouvellement - Chaussée: Reconvilier, Route de Saules

Réfection de la Route de Saules depuis le passage à niveau GFF jusqu'à la sortie Nord de la localité.

Dérogations: - Dérogation pour les bâtiments et installations dans l'espace réservé aux eaux (art. 48 de la loi du 14 février 1989 sur l'entretien et l'aménagement des eaux LAE).

- Interventions dans les haies et bosquets (art. 18 LPN, art. 27 al. 2 de la loi sur la protection de la nature).

- Dérogation pour l'abattage d'allée d'arbres sous protection communale (art. 16, art. 29 al. 2, art. 30 al. 2 et art. 41 al. 3 LCPN).

Objets/zones protégés: Ensemble bâti ou structuré du quartier de Bel-Air Bâtiments Bellevue 22, Rue du Collège 20 et 22 dignes de protection. Bâtiments Rue de la Colline 28 et 30 dignes de conservation. Allée d'arbres de la Route de Saules sous protection communale.

Défrichage: Aucun

Mesure de protection des eaux souterraines prévue: Aucune

A partir de la mise à l'enquête du projet, plus rien ne peut être entrepris (en droit et en fait) qui puisse gêner la réalisation du plan ni sur le terrain prévu pour la route, ni sur la bande de



Moutier

Avis de travaux - Rue de l'EST

La Municipalité de Moutier va profiter des travaux de remplacement du pont ferroviaire situé à la rue de l'EST qui seront entrepris par les CFF pour abaisser la route communale à la hauteur de ce passage inférieur qui sera adapté au gabarit routier selon les normes.

La période de ces travaux est prévue du 13 janvier 2025 au 13 décembre 2025.

Pendant toute cette période, aucun véhicule motorisé ne pourra passer.

En revanche, le passage piétonnier sera maintenu et sécurisé.

Aussi, nous invitons tous les riverains et les usagers à bien vouloir se conformer strictement à la signalisation qui sera mise en place selon l'évolution du chantier.

Nous remercions la population de sa compréhension et de sa tolérance et pouvons d'ores et déjà assurer les usagers que tout sera mis en œuvre pour atténuer autant que possible les désagréments causés par ce chantier.

Moutier, le 27 novembre 2024

Services Techniques - Travaux Publics - Moutier

Mise au concours

La Municipalité de Moutier met au concours :

- deux places d'apprenti(e)s assistant(e)se socioéducatifs/ves au Centre de l'Enfance et à l'Ecole à Journée Continue, avec entrée en fonction début août 2025.
- une place d'apprenti(e) employé(e) de commerce à l'administration communale, avec entrée en fonction début août 2025.

Les informations détaillées de ces postes sont disponibles sur le site internet: www.moutier.ch.

Délai de réception des postulations, par courriel uniquement à chancellerie@moutier.ch : vendredi 6 décembre 2024.

Moutier, le 21 novembre 2024

Conseil municipal



Perrefitte

Municipalité de Perrefitte

Déneigement

Nous vous informons par la présente que c'est désormais l'entreprise Burkhalter qui s'occupe du déneigement du village de Perrefitte et vous prions de leur réserver un bon accueil.

Si vous avez des réclamations au sujet du déneigement, vous pouvez directement vous adresser à MM Jean-Rodolphe Burkhalter au 079 356 55 58 ou Ludovic Burkhalter au 077 446 79 70 en premier lieu. Si un problème persiste, l'administration communale se tient évidemment à votre disposition.

Nous vous remercions par avance de votre compréhension.

Perrefitte, le 27 novembre 2024

Le Conseil municipal

Municipalité de Perrefitte

Service hivernal 2024 - 2025

Pour faciliter les travaux de déneigement et également prévenir les accidents, les propriétaires de véhicules qui disposent de places de

stationnement sur un terrain privé ou de garages voudront bien éviter de laisser leurs véhicules sur la chaussée. Ceux qui n'ont pas d'autre solution ne stationneront pas à proximité des carrefours, dans les virages, sur les trottoirs, sur les routes étroites, dans les impasses et aux endroits sans visibilité. Les propriétaires sont également priés de ne pas déposer la neige qu'ils dégagent de leur propriété sur la route.

Les amas de neige qui glissent des toits et les blocs de glace qui se détachent des gouttières sont un véritable danger en hiver. Nous vous rappelons que l'élimination de la neige et de la glace est de la responsabilité de chaque propriétaire et sa responsabilité est engagée si quelqu'un subit un dommage.

Les éventuels dégâts occasionnés par le service de déneigement sont à annoncer sans délai au secrétariat municipal avec description, date de l'incident et idéalement accompagnés d'une photo.

Perrefitte, le 27 novembre 2024

Le Conseil municipal

Municipalité de Perrefitte

Fenêtres de l'Avent

Pour égayer les fêtes de fin d'année, la Municipalité a proposé à la population de décorer une fenêtre de leur domicile (ou commerce) pendant la période de l'Avent 2024. Différents intéressés ont répondu favorablement à cet appel et le calendrier est comme suit :

Mercredi 4 décembre : Laura Monnerat et Patrick Deiser, Clos de la Chapelle 2, vin chaud et thé offerts dès 18h30 ;

Vendredi 6 décembre : Eric et Marlyse Palissot, Sous Moron 14, fête de la St- Nicolas, thé chaud et apéro offerts ;

Dimanche 8 décembre : Roland et Géraldine Liechti, Pré Papon 104, soupe, vin chaud, thé offerts ;

Mercredi 11 décembre : Municipalité de Perrefitte, apéro offert à l'issue de l'Assemblée municipale à la halle de gymnastique ;

Vendredi 13 décembre : Marc et Laetitia Deiser, Grosses Oeuches 83, dès 18h15 ;

Samedi 14 décembre : Maria Bärtschi et Fatima Simoes, Orgerie 2k ;

Jeudi 19 décembre : Fête de l'école à la halle de gymnastique à 19h00 (programme spécifique) ;

Vendredi 20 décembre : Sébastien et Sylvia Grossenbacher, Neuf Clos 30f, collation offerte ;

Lundi 23 décembre : Fabien Monnerat et Marie-Claire Blatter, Clos Dessus 37b ;

La population est cordialement invitée à venir découvrir les différentes décorations et animations aux dates proposées ci-dessus entre 18h et 20h (sauf si autre précision donnée).

Perrefitte, le 27 novembre 2024

Le Conseil municipal



Petit-Val

Assemblée communale du 2 décembre 2024 à 20h00 à la salle de paroisse à Moron

Les citoyennes et citoyens ayant le droit de vote en matière communale sont convoqués à l'assemblée communale.

Ordre du jour :

1. Voter un crédit d'investissement de CHF 300'000 pour la réfection de la place de jeux à Sornetan.

2. Voter un crédit d'investissement de CHF 310'000 pour l'assainissement et la construction d'un chauffage à distance (CAD) à Souboz.

3. Abroger le règlement de jouissance des biens de la Bourgeoisie de Souboz du 26 mai 1914 avec modifications du 27 janvier 1940.

4. Budget 2025 :

- a) fixer la quotité, la taxe immobilière, la taxe de ramassage des ordures, la taxe de séjour, la taxe des chiens ;

- b) adopter le budget 2025.

5. Prendre connaissance de l'arrêté de compte « Rénovation Murs et Rivière La Sorne », crédit de CHF 157'000.00 voté le 04.05.2020.

6. Prendre connaissance du rapport 2024 de l'Autorité de surveillance en matière de protection des données.

7. Informations du Conseil communal.

8. Divers.

Le budget peut être consulté auprès de l'Administration communale de Petit-Val durant les heures d'ouverture ou sur rendez-vous. Il est également disponible sur le site internet www.petit-val.ch.

Recours

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée communale un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary, contre les décisions de l'assemblée et contre un acte législatif communal.

Souboz, le 30 octobre 2024

Conseil communal



Reconvilier

Déneigement - avis aux propriétaires de véhicules

Afin de faciliter les travaux de déneigement, les propriétaires de véhicules sont priés de ne pas les stationner sur la voie publique.

La Municipalité décline toute responsabilité en cas de dégâts occasionnés par le passage du chasse-neige aux véhicules stationnés en bordure de route.

Au besoin, des contrôles seront effectués et les contrevenants seront dénoncés conformément aux prescriptions en vigueur.

Déblaiement de la neige :

Nous rappelons également qu'il est strictement interdit de déblayer la neige provenant des propriétés privées (accès, places, parcs) sur les routes, les trottoirs et les chemins.

Nous remercions les automobilistes et la population de respecter et de se conformer à ces mesures hivernales afin de faciliter les opérations de déneigement.

Reconvilier, le 21.11.2024

L'administration municipale

Procès-verbal de l'Assemblée municipale extraordinaire du 16 septembre 2024

Selon l'article 62 du règlement d'organisation (RO), le procès-verbal de l'Assemblée municipale extraordinaire du 16 septembre 2024 a été déposé publiquement durant 30 jours. Aucune opposition n'ayant été formulée durant le délai légal, le Conseil municipal l'a approuvé lors de sa séance du 18 novembre 2024.

Reconvilier, le 25 novembre 2024

Le Conseil Municipal

Assemblée municipale

Lundi 16 décembre 2024 à 20h à la Salle des fêtes, Vie des Crêts 51.

Ordre du jour

Correctif

1. Voter un crédit d'engagement de CHF 370'000.00 pour la réfection de la rue et du pont de la Birse au niveau de la Fiose
2. Accepter une dépense périodique de CHF 18'000.00/année pour l'installation d'un système informatique de détection de fuites sur notre réseau d'eau, renouvelable par période de 5 ans
3. Voter un crédit d'engagement de CHF 200'000.00 pour l'instauration d'une limitation à 30km/h sur tout le territoire communal
4. Approuver le nouveau règlement concernant le fonds spécial relatif au fonds en faveur de l'attractivité de Reconvilier
5. Budget 2025; fixer la quotité et la taxe immobilière
6. Nommer l'organe de révision des comptes
7. Divers et imprévus

Remarque - Tout ayant droit au vote en matière municipale peut se procurer gratuitement, au guichet de la caisse communale, un exemplaire détaillé du budget 2025. Il peut également être consulté sur le site internet de la Municipalité www.reconvilier.ch

Recours - Un recours contre les décisions de l'assemblée, selon article 60 alinéa 1^{er}, lettre b, chiffre 2 LPJA, peut être déposé, dans les trente jours après cette dernière, auprès de la Préfète du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, Case postale 106, 2608 Courtelary.

Reconvilier, le 25 novembre 2024

Le Conseil Municipal

Fenêtres de l'Avent

Agenda 2024

Pour apporter de la lumière dans nos cœurs et faire étinceler nos yeux en cette fin d'année, des citoyens, associations & sociétés et commerces de Reconvilier vont décorer l'une de leurs fenêtres du 1^{er} au 24 décembre 2024, entre 18h et 20h. Un accueil chaleureux vous attendra

1. Marché de l'Avent de UCAR dès 11 h. A 17 h 30 Inauguration des illuminations de l'Allée Louis Favre (Place de la gare)
2. Home la Colline – Route de Chaindon 16
3. Immeuble Rue du 16 Mars 15 – côté jardin
4. Immeuble Rue du Bruye 1
5. Fam. Nicolet – Chemin des Jonquilles 7
6. Fam. Claudine Bron – Route de Saules 33
7. Fam. Crista & Alain Bron – Route de Saules 14
8. Librairie de la Source – Grand-Rue 7
9. Fam. Mégane Blaser – Route de Saules 41 (accès par la Rue de la Promenade)
10. Ecoles primaire – Rue du Collège 7
11. Torti SA – Grand-Rue 57
12. EJC – Rue de Bel-Air 20
13. Judo Club – Chemin du Stade 1
14. FSG Hommes – Chemin du Stade 8
15. Eglise Evangélique Libre Reconvilier – Rue du Bruye 3
16. Assemblée Missionnaire, Grand- Rue 98
17. Ferme sur le pont d'Amour, fam. Gerber – Sur le Pont d'Amour 1

18. Commission politique solidaire, culture et sport – Parc Grock – Bellevue 1

19. Fam. Mercato – Rue de Bonné 26

20. Fam. Marina & Denis Moser – Les Molez 9

21. Fam. Sollberger – Route de Chaindon 17

22. Société d'embellissement et de développement (SEDR) – préau école primaire – Rue du Collège 7

23. Fam. Tschanz – Rue de la Colline 28

24. Fam. Kneuss – Dr. Tièche 45

L'organisation remercie chaleureusement tous les participants à cette manifestation pour leur enthousiasme.

Reconvilier, le 25 novembre 2024

Commission politique solidaire, culture et sport de Reconvilier



Roches

Tirs de nuit

Le Conseil communal a donné son accord à la Société de tir pour l'organisation de tirs de nuit, les vendredi 6 décembre et samedi 7 décembre 2024 de 17 h 30 à 22 h au stand de tir à Roches.

Roches, le 25 novembre 2024

Conseil communal



Saicourt

Informations communales

Commission d'urbanisme

Nous sommes à la recherche de 2 ou 3 personnes qui seraient disposées à rejoindre la commission d'urbanisme. La commission d'urbanisme se retrouve en principe une fois par mois pour traiter les demandes de permis de construire. Toute personne intéressée peut s'annoncer par téléphone ou par courriel auprès de l'administration communale.

Fermeture du bureau municipal

Le bureau municipal sera fermé le mercredi 27 novembre 2024.

Le Fuet, le 27 novembre 2024

Conseil municipal



Saules

Ratification du procès-verbal de l'assemblée communale du 16 septembre 2024

Le procès-verbal a été déposé publiquement durant 20 jours conformément à l'art. 66 du RO. Aucune opposition n'ayant été formulée à son encontre, le Conseil communal l'a ratifié lors de sa séance du 18 novembre 2024.

Saules, le 27 novembre 2024

Conseil communal

Ratification du procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 7 octobre 2024

Le procès-verbal a été déposé publiquement durant 20 jours conformément à l'art. 66 du RO. Aucune opposition n'ayant été formulée à son encontre, le Conseil communal l'a ratifié lors de sa séance du 18 novembre 2024.

Saules, le 27 novembre 2024

Conseil communal

Fête de Noël de Saules

Faute d'annonce de personnes intéressées à reprendre le relais de son organisation, la Fête de Noël de Saules 2025 n'aura pas lieu.

Saules, le 18 novembre 2024

Conseil communal



Sorvilier

Avis de construction

Requérant : Commune bourgeoise de Sorvilier, Rue Principale 18, 2736 Sorvilier

Auteur du projet : KD Architecture S.A., Grand-Rue 79, 2720 Tramelan

Emplacement : parcelle N° 800, au lieu-dit : « Métairie de Sorvilier 1 »

Projet : Agrandissement de l'appartement dans la partie grange

Dimensions : selon les plans déposés

Construction : selon les plans déposés

Zone : agricole

Dérogation : art. 24 LAT

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 27 décembre 2024 inclusivement**, au secrétariat communal de Sorvilier durant les heures d'ouverture. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Sorvilier, le 27 novembre 2024

Le Conseil municipal



Tavannes

Avis de construction

Requérante : M^{me} Nicole Lehmann, Rue de Tramelan 32, 2710 Tavannes.

Auteur du projet : LACK Cheminées SA, Chemin de la Foule 13, 2740 Moutier.

Projet : installation d'un poêle avec canal de fumée en façade sud du bâtiment Rue de Tramelan 32 sis sur la parcelle N° 1295 en zone mixte 2.

Dimensions et genre de construction : selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 27 décembre 2024 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 27 novembre 2024

Le chef des travaux publics

Crèche municipale

Mise au concours – Educateur-trice de l'enfance à 80%

La crèche municipale Les 4 saisons met au concours un poste à durée déterminée d'éducateur-riche de l'enfance à 80%, pour une entrée en fonction au 1^{er} janvier 2025 ou à convenir, et pour la durée d'un congé maladie de minimum six mois.

Profil et conditions :

- Être en possession d'un titre d'éducatrice de l'enfance ou titre équivalent
- Sens aigu des responsabilités, de la discrétion et de la sécurité

- Esprit d'ouverture et d'initiative
- Capacité de travailler en équipe

Offre:

- Cadre de travail au sein d'une équipe motivée et solidaire
- Conditions salariales selon l'échelle des traitements du canton de Berne

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser à Madame Ingrid Tolotti, directrice de la crèche municipale au 032 481 33 91.

Les dossiers de candidature, accompagnés d'une lettre de motivation, des diplômes et comprenant tous les documents usuels sont à adresser par courriel à secretariat@tavannes.ch. Le délai de postulation est fixé au 2 décembre 2024. Un extrait du casier judiciaire sera demandé au candidat retenu.

Tavannes, le 14 novembre 2024

Le Conseil municipal

Fenêtres de l'Avent 2024 - programme officiel

Du 1^{er} au 23 décembre, vous êtes cordialement invités à découvrir les fenêtres de l'aveut, décorées avec soin par les familles, les commerces et les associations de notre village. Dans l'idée de partager un moment de convivialité, du vin chaud et du thé seront servis entre 18h et 20h. Venez nombreux!

Voici le programme officiel:

- **Dimanche 1^{er} décembre:** Famille Geiser & Scheidegger, Ferme de Belfond 1
- **Lundi 2 décembre:** Famille Gyger & Zurbuchen, Belfond 7
- **Mardi 3 décembre:** Point Rencontre Jura bernois, Grand- Rue 16
- **Mercredi 4 décembre:** Hirschy Sébastien & Zeller Angela, Chemin de la Rochette 5
- **Jeudi 5 décembre:** Famille Buache, Rue des Prés 39
- **Vendredi 6 décembre:** UNAT - St-Nicolas, Place de la Gare
- **Samedi 7 décembre:** Famille Bohnenblust, Chemin de la Rive 1
- **Dimanche 8 décembre:** Gyger Caroline & Samuel, La Vauche 3
- **Lundi 9 décembre:** Zürcher Prisca & Pierre-Yves, Rue de Tramelan 51
- **Mardi 10 décembre:** Regroupement « Atelier mères- filles, Délibar & Coiffure Elysée », Rue de la Gare 4
- **Mercredi 11 décembre:** Villa Clair Ruisseau, Rue H.-F. Sandoz 55
- **Jeudi 12 décembre:** Fenêtres de l'Avent des Ecoles, Place des écoles
- **Vendredi 13 décembre:** Boucherie Carnata, Rue de Pierre-Pertuis 1
- **Samedi 14 décembre:** Famille Gilgen, Orange 18
- **Dimanche 15 décembre:** Staïesse Corinne - Boutique l'Essentiel, Rue H.-F. Sandoz 30
- **Lundi 16 décembre:** Bühler Aline & Mikael, Rue du Mont 12a
- **Mardi 17 décembre:** Bass Virginie & Luc, Chemin de la Rive 17
- **Mercredi 18 décembre:** Guerbadot Cindy & Clive, Champs la Clary 4
- **Jeudi 19 décembre:** Association parents élèves de Tavannes, Grand-Rue 1
- **Vendredi 20 décembre:** Diacon Yves, L'orée 3
- **Samedi 21 décembre:** Eglise évangélique Mennonite Tavannes, suivi d'un concert

de Noël avec le groupe « Héritage », Rue du Pierre-Pertuis 30

- **Dimanche 22 décembre:** La Team de la Firole, Chemin de la Firole 5
- **Lundi 23 décembre:** Eglise catholique, Rue Général Voiroil 7

Tavannes, décembre 2024

Commission Vie Locale

Analyse de l'eau potable

Les résultats d'analyses officiels du Laboratoire cantonal, suite au prélèvement effectué en date du 11 novembre 2024 au réseau communal (alimenté par SESTER) à la rue H.-F. Sandoz 14 à Tavannes par le contrôleur des denrées alimentaires ont montré que l'eau potable distribuée par la commune est conforme aux exigences légales. Les qualités microbiologiques, physiques et chimiques sont en règle.

Tavannes, le 20 novembre 2024

Service des eaux de Tavannes



Valbirse

Avis de construction

Requérant/maitre d'ouvrage: José Gerber SA, La Gérine 2, 2735 Malleray

Auteur du projet: José Gerber SA, La Gérine 2, 2735 Malleray

Adresse du projet: BF 519, La Gérine 2, 2735 Malleray, Commune mixte de Valbirse

Description du projet: Construction de deux containers provisoires avec toit pour le stockage de matériel de transport

Dimensions du projet: Selon plans déposés

Constructions du projet: Selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: Zone d'activités A, cadastre ABC des PéCo (art. 552 RCC)

Dépôt public: Du 20 novembre au 20 décembre 2024 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 13 novembre 2024

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérante: Dakta SA, Alte Römerstrasse 31, 2542 Pieterlen.

Emplacement: parcelle N° 111, au lieu-dit: « La Lignière 4 », Malleray, commune de Valbirse.

Projet: pose de vitrages dans la partie maçonnée des façades Sud et Est au rez de chaussée et sous la façade en lames de bois aux 1^{er}, 2^e et 3^e étages en façades Est, Nord et Sud; transformations intérieures pour la création de 6 appartements; aménagement d'un accès et de 12 places de stationnement non couvertes.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: PQ « La Lignière ».

Zone de protection: périmètre de protection des sites.

Recensement arch.: bâtiment digne de protection, sous contrat de classement depuis le 28 janvier 2017 et ensemble bâti A.

Dérogation: art. 85 OC.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 27 décembre 2024 inclusivement auprès de l'administration communale de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 27 novembre 2024.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Invitation à la soirée d'information sur la réorganisation des classes de Valbirse

Les parents des actuels et futurs élèves de l'école primaire sont cordialement invités à la soirée d'information sur la réorganisation des classes de Valbirse le:

Lundi 2 décembre à 19h
Salle communale de Malleray

En effet, dès la rentrée scolaire 2025, les classes de l'école primaire de Valbirse seront réorganisées, notamment afin de solutionner des problèmes d'espace sur le site de Malleray et procéder à la revalorisation de l'école de Pontenet.

Recevez nos plus cordiales salutations.

Bévillard, le 13 novembre 2024

Commission et direction de l'Ecole primaire

21 rendez-vous pour le temps de l'Avent

La Commission Bien vivre à Valbirse et la Commune invitent tous les habitants à partager un mois de décembre rempli de surprises, de joie et de chaleur humaine. Découvrez chaque jour une ou plusieurs adresses où vous serez accueillis pour vivre des moments conviviaux de partage

La liste des sociétés, institutions et personnes privées organisant une rencontre est consultable sur le site internet de la commune (rubrique Actualités). Les adresses et les horaires des événements y figurent.

Bévillard, le 19 novembre 2024

Commune mixte de Valbirse

**Retrouvez la feuille
officielle d'avis
du district de Moutier
en version électronique
sur www.lasemaine.ch**